

# L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



## Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

**Dénomination sociale : « MOTHER DREAM » SARL** 

Siège social: DJIBOUTI

Date & Heure de la modification: 09/10/2025 à 11H00 N° d'immatriculation au registre analytique: 16576/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : APPROBATION DE L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES NOTARIE/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000 FDJ (cent mille Francs Djibouti) divisée en 10 parts de 10.000 FDJ (dix mille Francs Djibouti) entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- Mme, FOZIA YASIN ABDOURAHMAN 4 parts soit 40.000 FDJ
- M. ROBLEH MOHAMED BOUH 2 parts soit 20.000 FDJ
- M. MOHAMED DOUALEH MOUSSA 2 parts soit 20.000 FDJ
- Mme, NEIMA HOUSSEIN KAYAD 2 parts soit 20.000 FDJ
TOTAL 10 parts soit 100.000 FDJ

### Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite aux dépôts :

Du procès-verbal du 18/04/2022 établit et authentifié par Me HODAN HASSAN BOUH;

De l'acte de cession du 18/04/2022 établit et authentifié par Me HODAN HASSAN BOUH ;

Du procès-verbal de l'assemblée générale de la société « MOTHER DREAM » SARL en date du 09/10/2025, déposés par le gérant de la société M. ROBLEH MOHAMED BOUH, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes : 1er RESOLUTION : APPROBATION DE L'ACTE NOTARIE

- Conformément à l'acte de cession et au procès-verbal de la société « MOTHER DREAM » SARL établis par Me HODAN HASSAN BOUH (notaire) en date du 18/04/2025, il a été décidé de retranscrire le contenu des dits actes au registre de
- Madame FOZIA YASSIN ABDOURAHMAN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur RAMADAN HOUSSEIN OMAR qui accepte 1 soit 10.000 FDJ lui appartenant dans la société « MOTHER DREAM » SARL.
- Madame FOZIA YASSIN ABDOURAHMAN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur ROBLEH MOHAMED BOUH qui accepte 2,5 soit 25,000 FDJ lui appartenant dans ladite société.
- Madame FOZIA YASSIN ABDOURAHMAN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur MOHAMED DOUALEH AWALEH qui accepte 0,25 soit 2.500 FDJ lui appartenant dans ladite société.
- Madame FOZIA YASSIN ABDOURAHMAN cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame NEIMA HOUSSEIN KAYAD qui accepte 0,25 soit 2.500 FDJ lui appartenant dans ladite société.
- Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- TOTAL \_\_\_\_\_\_\_\_\_10 parts soit 100.000 FDJ

#### 2<sup>ème</sup> RESOLUTION: CESSION DES PARTS

En ce jour, les associés ont décidé de procéder aux modifications suivantes :

Monsieur MOHAMED DOUALEH AWALEH et Madame NEIMA HOUSSEIN KAYAD cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires et de droit, les 0,25 part sociale que chacun d'eux ont reçus de Madame FOZIA YASSIN ABDOURAHMAN, soit au total 0,50 part sociale correspondant à 5000 FDJ, au profit de Monsieur ROBLEH MOHAMED BOUH au total 0,5 parts soit, Monsieur ROBLEH MOHAMED BOUH.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

#### 3ème RESOLUTION: CHANGEMENT DE LA GERANCE

Monsieur MOHAMED DOUALEH AWALEH est nommé en qualité de gérant de la société « MOTHER DREAM » SARL en remplacement de Monsieur ROBLEH MOHAMED BOUH.